

Annexe A

Cahier technique

Ce cahier technique est une boîte à outils proposant des idées de mise en pratique des objectifs listés dans la charte de gestion durable des espaces extérieurs situés sur les propriétés privées.
Une liste de documents complémentaires est fournie à la fin du cahier technique.

Annexe A - Charte de gestion durable des espaces extérieurs situés sur les propriétés privées



Objectifs	Actions	Mise en œuvre	Indicateurs	Atouts	Contraintes	Action de communication possible
A1 - Tendre vers une suppression des produits phytosanitaires à l'horizon 2020	1 Diminuer la quantité de produits phytosanitaires utilisée	Utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique : - les techniques mécaniques (binette, brossage...) - les techniques thermiques (à la flamme, waïpuna, vapeur...) Les techniques sont à adapter en fonction du type de sol (enrobé, pavé, trottoir, terre...), des usages pratiqués sur l'espace et de la superficie.	• Quantité de produits phytosanitaires utilisée par m ² de surface gérée (L/m ²).	<ul style="list-style-type: none"> • Améliore la santé des agents et des usagers • Améliore la qualité des sols • Améliore la qualité de l'eau • Préserve la vie • Plus besoin de suivre une formation à l'utilisation de ces produits 	<ul style="list-style-type: none"> • Désherbage manuel ou mécanique. • Interventions plus fréquentes • Communication auprès des habitants nécessaire 	B2 B5 B12
	2 Utiliser des plantes couvre-sol dans les massifs et/ou au pied des arbres	En couvrant le sol et en évitant ainsi les sols, nus, la croissance des « mauvaises herbes » est limitée. Favoriser dans la mesure du possible des espèces sauvages et locales (pervenches, certains sedum...).	• Surface plantée (m ²)	<ul style="list-style-type: none"> • Limite la pousse des « mauvaises herbes » • Qualité esthétique • Limite l'évapotranspiration du sol, préserve l'humidité et limite donc la consommation en eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Opération de plantation • Achat de pieds 	B6
	3 Pailler les massifs	Installer un paillage biologique (mulch coco, paillettes de lin, cosses de sarrasin...) et/ou minéral (pierres, sable, tuiles cassées, ardoises, podzolane...) sur les massifs. L'idéal est de pouvoir réutiliser les résidus des produits de taille (broyat) récupérés <i>in situ</i> afin de limiter les frais liés au transport.	• Surface (m ²)	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de réutiliser les matériaux <i>in situ</i> • Limite la repousse des « mauvaises herbes » • Limite l'évapotranspiration des plantes et donc l'arrosage • Constitue un amendement naturel (dans le cas des paillages biologiques) • Limite les maladies des plantes • Produit un résultat esthétique (par exemple par l'utilisation de paillages minéraux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût du paillage 	B2 B4 B5 B12 C

Objectifs	Actions	Mise en œuvre	Indicateurs	Atouts	Contraintes	Action de communication possible	
<p>Avant toute chose, il sera nécessaire de réaliser une cartographie des espaces gérés et de leurs usages afin de pouvoir mettre en œuvre une politique de gestion adaptée et sur-mesure : choix des sites expérimentaux ou du type de gestion à assurer sur les différents espaces cartographiés.</p> <p>Il est également important d'assurer un nettoyage complet des espaces verts et à l'enlèvement de tous les déchets régulièrement et particulièrement avant chaque intervention. La propreté du site est un élément majeur pour éviter une incompréhension des habitants (espace non tondu ≠ espace délaissé).</p>							
A2 – Mettre en place une gestion différenciée	4	Mettre en place une zone de fauche tardive	Laisser pousser la végétation présente sur le site et soit 1) pratiquer une première fauche en juin puis une seconde en automne (mi-octobre, mi-novembre) soit 2) pratiquer seulement la fauche d'automne. Des bandes de sécurité et/ou des cheminements à travers la zone peuvent être tondu plus régulièrement pour indiquer l'entretien de la zone. L'idéal est d'exporter la matière fauchée pour éviter l'enrichissement du sol et par conséquent le développement trop important d'espèces rudérales (orties, cirses...).	• Surface (m ²)	<ul style="list-style-type: none"> Favorise la biodiversité sauvage (plantes, insectes, oiseaux, petits mammifères, mollusques, arachnides, champignons etc.) Limite le nombre d'intervention (1 à 2 par an) 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des habitants nécessaire Matériel particulier nécessaire (faucheuse ou gyrobroyeur si impossibilité d'exporter) 	B1 B2 B4 B5 B10 B12 C
	5	Mettre en place une zone en prairie fleurie	Préparer une zone pour y semer un mélange de graines adaptées (labourer, désherber manuellement, semer). Le semis peut être fait idéalement en automne, sinon au printemps. Les espèces composant le mélange doivent être dans la mesure du possible locales et de type sauvage. Il peut être intéressant d'avoir à la fois des vivaces et des annuelles pour éviter de refaire la prairie trop souvent. L'entretien se fait de la même manière que pour la prairie de fauche avec 2 fauches par an.	• Surface (m ²)	<ul style="list-style-type: none"> Favorise les insectes pollinisateurs Limite le nombre d'intervention (2 par an) Améliore le cadre de vie 	<ul style="list-style-type: none"> Matériel particulier nécessaire (faucheuse ou gyrobroyeur si impossibilité d'exporter) Nécessite souvent de réitérer l'opération tous les 3 ans. 	B1 B2 B4 B5 B10 B12 C
	6	Pailler les massifs	Installer un paillage biologique (mulch coco, paillettes de lin, cosses de sarrasin...) et/ou minéral (pierres, sable, tuiles cassées, ardoises, podzolan...) sur les massifs. L'idéal est de pouvoir réutiliser les résidus des produits de taille (broyat) récupérés <i>in situ</i> afin de limiter les frais liés au transport.	• Surface (m ²)	<ul style="list-style-type: none"> Permet de réutiliser les matériaux <i>in situ</i> Limite la repousse des « mauvaises herbes » Limite l'évapotranspiration des plantes et donc l'arrosage Constitue un amendement naturel (dans le cas des paillages biologiques) Limite les maladies des plantes Produit un résultat esthétique (par exemple par l'utilisation de paillages minéraux) 	<ul style="list-style-type: none"> Coût du paillage 	B2 B4 B5 B12 C
	7	Réduire la fréquence des tontes sur les espaces destinés à être tondu régulièrement	Ne tondre que lorsque l'herbe atteint une certaine hauteur (hauteur préconisée : 5 cm)	• Nombre de tontes annuelles	<ul style="list-style-type: none"> Permet à certaines espèces de plantes de pouvoir fleurir et de réaliser ainsi leur cycle de vie complet Favorise les insectes pollinisateurs Réduit le nombre d'interventions du prestataire et donc le coût Réduit la quantité de déchets de tonte 	<ul style="list-style-type: none"> Communication auprès des habitants nécessaire 	B2 B4 B5 B12
	8	Mise en valeur des arbres remarquables	<p>Limiter l'accès aux arbres remarquables en installant au choix au pied :</p> <ul style="list-style-type: none"> une zone de fauche tardive une zone de prairie fleurie un parterre de plantes couvre-sol 	• Nombre d'arbres mis en valeur	<ul style="list-style-type: none"> Améliore le cadre de vie Évite le tassement de la terre au pied des arbres Protège les pieds d'arbres (éviter des blessures liés à l'utilisation des engins de tonte) Limite l'évapotranspiration du sol et donc l'arrosage 	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic du patrimoine arborescent Contraintes liées au type d'aménagement choisi 	B2 B4 B5 B12
	9	Réaliser des massifs associant des plantes à bénéfices mutuels	Pratiquer le compagnonnage, c'est-à-dire fournir le meilleur environnement possible pour la culture des plantes en choisissant judicieusement leur voisinage. Ainsi, les plantes compagnes peuvent soit favoriser la croissance des voisines, soit les inhiber, soit attirer les insectes, et donc, les éloigner d'autres cibles, ou encore tout simplement éloigner les nuisibles.	• Surface (m ²)	<ul style="list-style-type: none"> Limite les maladies des plantes Produit un résultat esthétique Limite la repousse des « mauvaises herbes » Favorise les insectes pollinisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Choix des plantes compagnes à réaliser Plan de plantation 	B1 B2 B3 B4 B12

Objectifs	Actions	Mise en œuvre	Indicateurs	Atouts	Contraintes	Action de communication possible	
A3 - Limiter la consommation en eau potable	10	Utiliser des modes d'arrosages adaptés	<p>Selon les espaces identifiés, il est possible de ne pas arroser du tout. Lorsqu'il est nécessaire d'arroser, dans tous les cas, le faire le matin ou le soir mais jamais dans l'après-midi. Il est possible d'installer de l'arrosage automatique au goutte à goutte sur certaines zones (massifs par ex.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Surface des espaces non arrosés (m²) • Quantité d'eau utilisée (m³) • Nombre de passage 	<ul style="list-style-type: none"> • Limite la consommation d'eau potable • Limite le coût de l'arrosage 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation particulière • Dans le cas de l'arrosage au goutte à goutte, nécessite un investissement financier au départ 	/
	11	Pailler les massifs	<p>Installer un paillage biologique (mulch coco, paillettes de lin, cosses de sarrasin...) et/ou minéral (pierres, sable, tuiles cassées, ardoises, podzolan...) sur les massifs. L'idéal est de pouvoir réutiliser les résidus des produits de taille (broyat) récupérés <i>in situ</i> afin de limiter les frais liés au transport.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Surface (m²) 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de réutiliser les matériaux <i>in situ</i> • Limite la repousse des « mauvaises herbes » • Limite l'évapotranspiration des plantes et donc l'arrosage • Constitue un amendement naturel (dans le cas des paillages biologiques) • Limite les maladies des plantes • Produit un résultat esthétique (par exemple par l'utilisation de paillages minéraux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût du paillage 	B2 B4 B5 B12 C
	12	Adapter les dates de plantation aux saisons	<p>Selon les espèces et le résultat attendu, la période de plantation peut légèrement varier. Il convient donc de s'assurer de la bonne saison selon le type d'opération à mener. Ex : les arbres et arbustes de novembre à janvier ; les bulbes de printemps en novembre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dates des plantations • Nombre de pieds perdus 	<ul style="list-style-type: none"> • Limite le coût d'achat des plantations • Évite les mauvaises prises 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation particulière 	/
	13	Choisir des plantes adaptées au type de sol et au climat	<p>Eviter les plantes trop gourmandes en eau et choisir des espèces adaptées au type de sol (calcaire, acide, siliceux, argileux, frais ...). Une recherche sur la géologie des sols peut apporter des informations utiles (infoterre.brgm.fr).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité d'eau utilisée (m³) • Nombre de pieds perdus 	<ul style="list-style-type: none"> • Évite les mauvaises prises • Limite la perte de plantes • Favorise l'épanouissement des espèces choisies 	<ul style="list-style-type: none"> • Choix d'espèces moins extraordinaires • Temps pris pour l'étude du sol 	/
	14	Installer des récupérateurs d'eau de pluie pouvant servir à l'arrosage des massifs	<p>Installer les récupérateurs au niveau de l'écoulement des gouttières de façon à ce qu'ils récupèrent l'eau de ruissellement des toitures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité d'eau potable utilisée (m³)/quantité d'eau totale utilisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Limite la consommation d'eau potable • Réduit les rejets d'eau pluviales dans les réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût d'investissement des récupérateurs d'eau de pluie • Entretien des récupérateurs 	/

Objectifs	Actions	Mise en œuvre	Indicateurs	Atouts	Contraintes	Action de communication possible
A4 – Récupérer les matériaux <i>in situ</i>	15 Réutiliser les produits de taille	Broyer les produits de taille sous forme de copeaux (d'une dimension de 10 cm maximum) pour la mise en place de paillage dans les massifs et aux pieds des arbres et arbustes isolés.	<ul style="list-style-type: none"> Coût du traitement des déchets Quantité de paillage acheté (si vous en utilisez) 	<ul style="list-style-type: none"> Limite le coût du transport des matériaux limite le coût du traitement des déchets Limite la repousse de « mauvaises herbes » Limite l'évapotranspiration des végétaux et donc l'arrosage Réduction du prix d'achat du paillage Constitue un amendement naturel Limite les maladies des plantes 	<ul style="list-style-type: none"> Broyage sur place (bruit, besoin d'amener un broyeur) 	B2 B5 B12
	16 Mulching	Il s'agit de laisser le produit de la tonte sur place. <u>Attention</u> : cette action ne concerne que les espaces identifiés comme nécessitant une tonte régulière et le mulching ne doit être réalisé qu'en été, en période de sécheresse. Dans le cas contraire, ses inconvénients deviennent plus importants que ses atouts.	<ul style="list-style-type: none"> Coût du traitement des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Limite le coût du transport des matériaux Limite le coût du traitement des déchets Limite l'arrosage des pelouses en été Evite le jaunissement trop rapide des pelouses en été 	<ul style="list-style-type: none"> Enrichissement du sol et donc pousse plus rapide de la végétation sur le long terme Aspect esthétique négatif 	B2 B4 B5 B12
	17 Réutiliser les feuilles mortes	Il s'agit de les réutiliser en paillage sur les massifs ou au pied des haies lors du dernier passage. Leur quantité étant souvent très importante, les utiliser à chaque fois impliquerait une trop grosse épaisseur de feuilles sur les massifs.	<ul style="list-style-type: none"> Coût du traitement des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Limite le coût du transport des matériaux limite le coût du traitement des déchets Limite l'évapotranspiration des végétaux et donc l'arrosage Protège les espèces vivaces en dormance dans le sol durant l'hiver 	<ul style="list-style-type: none"> Mauvaise image de l'entretien des espaces Feuilles volantes 	B2 B5 B12
	18 Mettre en place une zone de compostage collectif	Y déposer tous les déchets verts provenant des terrains entretenus (tonte, feuilles mortes, excédents de broyat...) mais également ouverte aux habitants pour y recycler leurs déchets organiques.	<ul style="list-style-type: none"> Coût du traitement des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Limite le coût du transport des matériaux limite le coût du traitement des déchets Sensibilisation au tri des déchets Mise à disposition de compost naturel 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place difficile Suivi à réaliser (équilibre entre les déchets frais et secs) Formation des habitants et des usagers en général 	B2 B3 B5 B12

Objectifs	Actions	Mise en œuvre	Indicateurs	Atouts	Contraintes	Action de communication possible	
A5 – Favoriser la petite faune sauvage	19	Mettre en place une zone de fauche tardive	Laisser pousser la végétation présente sur le site et soit 1) pratiquer une première fauche en juin puis une seconde en automne (mi-octobre, mi-novembre) soit 2) pratiquer seulement la fauche d'automne. Des bandes de sécurité et/ou des cheminements à travers la zone peuvent être tondus plus régulièrement pour indiquer l'entretien de la zone. L'idéal est d'exporter la matière fauchée pour éviter l'enrichissement du sol. La fauche est également plus intéressante que le broyage car moins destructrice de la faune. Afin de laisser le temps à la faune de quitter la zone de fauche lorsqu'elle est fauchée, il est souhaitable de laisser le produit de fauche sur place au moins 24h.	• Surface (m ²)	<ul style="list-style-type: none"> Favorise la biodiversité sauvage (plantes, insectes, oiseaux, petits mammifères, mollusques, arachnides, champignons etc.) Limite le nombre d'intervention (1 à 2 par an) 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des habitants nécessaire Matériel particulier nécessaire (faucheuse ou gyrobroyeur si impossibilité d'exporter) 	B1 B2 B4 B5 B10 B12 C
	20	Mettre en place une zone en prairie fleurie	Préparer une zone pour y semer un mélange de graines adaptées (labourer, désherber, semer). Le semis peut être fait idéalement en automne, sinon au printemps. Les espèces composant le mélange doivent être dans la mesure du possible locales et de type sauvage. Il peut être intéressant d'avoir à la fois des vivaces et des annuelles pour éviter de refaire la prairie trop souvent. L'entretien se fait de la même manière que pour la prairie de fauche avec 2 fauches par an. Privilégier la présence d'espèces mellifères (qui produisent du nectar) constitue un intérêt pour la faune pollinisatrice.	• Surface (m ²)	<ul style="list-style-type: none"> Favorise les insectes pollinisateurs Limite le nombre d'intervention (2 par an) Améliore le cadre de vie 	<ul style="list-style-type: none"> Matériel particulier nécessaire (faucheuse ou gyrobroyeur si impossibilité d'exporter) Nécessite souvent de réitérer l'opération tous les 3 ans. 	B1 B2 B4 B5 B10 B12 C
	21	Tailler les arbres et arbustes isolés de manière à conserver un port libre et naturel, en respectant les périodes de floraison.	Plutôt qu'une taille drastique régulière, privilégier la taille douce pour permettre aux essences de se développer naturellement. L'important est de respecter les périodes de floraison et de fructification de manière à pouvoir profiter aux insectes pollinisateurs mais également à toute la faune se nourrissant des fruits produits, pas nécessairement comestibles pour l'Homme.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'arbres et d'arbustes en taille douce Dates des tailles 	<ul style="list-style-type: none"> Améliore l'esthétique Favorise la floraison et la fructification et donc la faune pollinisatrice et celle qui se nourrit des fruits 	<ul style="list-style-type: none"> Temps passé à la taille allongé Techniques particulières 	/
	22	Installer des nichoirs à oiseaux	Acheter des nichoirs pour différents types d'oiseaux urbains (se renseigner auparavant auprès d'une association locale) ou les faire fabriquer aux habitants lors d'un atelier avec un animateur. La pose des nichoirs nécessite l'accompagnement d'un animateur (orientation, hauteur, lieu propice ...).	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nichoirs Types de nichoirs 	<ul style="list-style-type: none"> Favorise la Biodiversité Outil pédagogique Outil esthétique 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des habitants nécessaire Petit investissement Pose des nichoirs avec un animateur 	B1 B2 B5 B6 B7 B10 B12 C
	23	Installer des hôtels à insectes	Acheter des hôtels à insectes (se renseigner auparavant auprès d'une association locale) ou les faire fabriquer aux habitants lors d'un atelier. Il n'est pas besoin de réaliser une grosse structure : de petits abris peuvent être réalisés simplement avec du matériel récupéré et disposés en divers lieux. La fabrication et la pose des hôtels à insectes nécessite l'accompagnement d'un animateur (types de matériaux...).	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'hôtels à insectes Types d'hôtels à insectes 	<ul style="list-style-type: none"> Favorise la Biodiversité Outil pédagogique Outil esthétique 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des habitants nécessaire Petit investissement Pose des hôtels à insectes avec un animateur 	B1 B2 B5 B6 B7 B10 B12 C
	24	Limiter l'éclairage nocturne	Lors du renouvellement de l'éclairage (lampadaires, bornes lumineuses ...), penser à l'adapter : <ul style="list-style-type: none"> utiliser des sources lumineuses éclairant uniquement vers le bas et avec une intensité mesurée installer des détecteurs de mouvement lorsque cela est possible mettre en place une temporalité de l'éclairage (éclairage max, modéré et nul en fonction du moment de la nuit et de la saison) adapter le spectre lumineux de l'éclairage qui peut avoir un impact sur la faune nocturne (les plus longues longueurs d'ondes sont à privilégier) Dans tous les cas, il est nécessaire de ne pas oublier de prendre en compte la sécurité des usagers.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sources lumineuses éclairant vers le bas Intensité moyenne des sources lumineuses sur le parc d'éclairage Longueur d'onde moyenne du parc d'éclairage Temporalité de l'éclairage Facture d'électricité 	<ul style="list-style-type: none"> Limite la pollution lumineuse du ciel nocturne Limite la désorientation de la faune (notamment sur les oiseaux migrateurs) Limite l'effet attractif de la lumière sur certains insectes, les mettant en danger (épuisement) Permet de rétablir des continuités écologiques nocturnes en limitant l'effet répulsif sur des petits mammifères ou certaines chauve-souris Economies d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité de faire un suivi du parc d'éclairage Sensibilisation des usagers nécessaires Investissement au départ (mise en œuvre de la temporalité de l'éclairage, installation de détecteurs de mouvement) 	B2 B5 B10 B12

Objectifs	Actions	Mise en œuvre	Indicateurs	Atouts	Contraintes	Action de communication possible	
A6 - Privilégier la flore sauvage et locale	25	S'assurer du caractère local et sauvage (dans la mesure du possible) des essences choisies	Concerne les espèces plantées, que ce soit des graines de semis, des herbacées, des arbustes ou des arbres. Il est important d'éviter toutes les espèces exotiques, particulièrement à tendance invasive. Certains arbres d'ornement exotiques peuvent être sélectionnés s'ils ne présentent pas de caractère envahissant et s'ils ne nécessitent pas d'arrosage important.	• Origine des essences achetées	• Favorise la Biodiversité • Evite le développement des espèces invasives	• S'assurer de l'origine des produits	B1 B2 B5 B6 B12 C
	26	Mettre en place une zone de fauche tardive	Laisser pousser la végétation présente sur le site et soit 1) pratiquer une première fauche en juin puis une seconde en automne (mi-octobre, mi-novembre) soit 2) pratiquer seulement la fauche d'automne. Des bandes de sécurité et/ou des cheminements à travers la zone peuvent être tondus plus régulièrement pour indiquer l'entretien de la zone. L'idéal est d'exporter la matière fauchée pour éviter l'enrichissement du sol. Laisser la végétation se développer permet aux plantes présentes de réaliser l'entièreté de leur cycle de vie. Une zone de fauche peut également participer à l'éducation des usagers en leur faisant découvrir la flore de leur quotidien.	• Surface (m ²)	• Favorise la biodiversité sauvage (plantes, insectes, oiseaux, petits mammifères, mollusques, arachnides, champignons etc.) • Limite le nombre d'intervention (1 à 2 par an)	• Sensibilisation des habitants nécessaire • Matériel particulier nécessaire (faucheuse ou gyrobroyeur si impossibilité d'exporter)	B1 B4 B5 B10 B12 C
	27	Diversifier les essences	Concerne en particulier les haies lors de leur renouvellement ou de leur création. Plutôt que de réaliser des haies monospécifiques (avec une seule espèce d'arbuste), il s'agit de mélanger les essences afin d'augmenter la biodiversité. Là encore, utiliser des espèces sauvages et locales est à privilégier. Lors de la plantation, penser au développement naturel des arbustes.	• Nombre d'essences par haies • Nombre de haies diversifiées	• Favorise la biodiversité (arbustes des haies mais aussi cortèges associés, insectes, oiseaux etc.) • Améliore la qualité esthétique des haies	• Petit surcoût • Réflexion en amont sur le choix et l'agencement des essences • Entretien particulier	B1 B2 B3 B5 B6 B10 B12

Liste de documents source :

- Guide de la démarche « Mieux comprendre la gestion différenciée des espaces verts » – Nord Nature Chico-Mendès – 2001 - www.gestiondifferentiee.org
- Vademecum de la biodiversité – Réseau Essonnien de la Biodiversité – 2013 – www.leslacsdelessonne.fr
- Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités – Christophe Parisot, édité par Natureparif et l'ANVL – 2009 – www.natureparif.fr
- Rencontre « La nature dans les espaces verts des bailleurs » - Natureparif – 2011 – www.natureparif.fr
- Actes de la rencontre « Les espaces verts des bailleurs : une chance pour la nature en ville ? » - Natureparif – 2011 – www.natureparif.fr
- Guide du jardin écologique – Natureparif, PNR de la vallée de Chevreuse – 2012 - www.natureparif.fr
- Les plantations dans les espaces naturels sensibles de l'Essonne – Conseil Général de l'Essonne – www.essonne.fr
- Guide « Pratiques écologiques dans les espaces verts de mon immeuble » - GDIE – 2013 - www.gdie-asso.org
- Livret « Mon balcon est un refuge LPO » - LPO – 2011 – www.lpo.fr
- Pratiques de désherbage en zones non agricoles – Synthèse du rapport d'enquête – Plante & Cité – 2011 – www.compamed.fr
- Guide pratique du compostage – SIREDOM – 2006 – www.siredom.com
- Guide méthodologique du compostage partagé – Ademe – www.ademe.fr
- Un jardin en chantier, transformer un espace vert ordinaire en jardin expérimental – CAUE Essonne – 2013 – www.caue91.asso.fr
- Le guide des plantes compagnes – Fiona Hopes – Editions Marabout - 2012


Annexe B

Communication


- B1 - Accueillir les compagnons des jardins
- B2 - Ambassadeurs de la gestion durable des espaces verts
- B3 - Créer des jardins partagés
- B4 - Mettre en place des sites expérimentaux
- B5 - Mettre en place des supports d'information
- B6 - Organiser des chantiers participatifs
- B7 - Organiser un concours de balcons de la biodiversité
- B8 - Organiser un concours photo
- B9 - Organiser un concours de poésie
- B10 - Organiser un événement festif
- B11 - Organiser un rallye nature
- B12 - Sensibiliser les gardiens d'immeubles

Annexe B - Charte de gestion durable des espaces extérieurs situés sur les propriétés privées



Titre	B1 - Accueillir les compagnons des jardins		Période d'action Printemps ou automne
Descriptif rapide	Il s'agit de mettre en avant la faune présente dans les jardins et de lui permettre de s'installer durablement. Que ce soit les « petites bêtes », les oiseaux ou les hérissons, chacun doit pouvoir trouver sa place. Fournir des abris visibles permet également de communiquer auprès des habitants sur l'importance de la biodiversité urbaine et de la rendre plus « acceptable ».		
Lien avec la charte	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif « Favoriser la petite faune sauvage » ; • Objectif « Impliquer les usagers dans la gestion des espaces extérieurs ». 		
Conseils et astuces	<ul style="list-style-type: none"> • Bien identifier les besoins • Communiquer • Installer les abris aux périodes les plus pertinentes 		
Matériel	<p>Pour toutes les structures en bois, utiliser du bois non traité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Outils</u> : vis, marteau, scie, perceuse, clous etc. • <u>Pour les abris à insectes</u> : bûches, pots de fleur en terre cuite, paille, tiges creuses (roseau séché, buddleia, sureau, grande berce séchée, framboisier etc), ficelle et tout matériel de récupération imaginable. 		
Ressources et/ou Contacts	<ul style="list-style-type: none"> • Des organismes pouvant fournir des conseils sur la construction et la mise en place d'hôtels à insectes : l'OPIE (Office Pour les Insectes et leur Environnement) – 01 30 44 13 43 – www.insectes.org. • Des organismes pouvant fournir des conseils sur la mise en place de ruches : l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française) – 01 48 87 47 15 – www.unaf-apiculture.info • Des organismes pouvant fournir des conseils sur la construction et la mise en place de nichoirs : la LPO Ile-de-France (Ligue de Protection des Oiseaux) – 01 53 58 58 38 – www.ile-de-France.lpo.fr; le CORIF (Centre Ornithologique Ile de France) – 01 48 60 13 00 – www.corif.net. • La collectivité locale en charge de la gestion des espaces publics pour une éventuelle aide à la mise en place : CA les Lacs de l'Essonne – 52 av. du Président Kennedy, 91170 Viry-Chatillon – 01 69 84 38 00 – www.leslacsdelessonne.fr. • Des associations locales pouvant participer à l'installation des abris : Naturessonne – www.naturessonne.fr – 01.69.45.54.47 ; ERON (Education et Recherche sur les Oiseaux et la Nature) – www.eron.asso-web.com - eron.asso@yahoo.fr. • <u>Site internet</u> : www.nichoirs.net • <u>Documents</u> : annexe C – Guide « Immeuble au vert, sensibiliser à la biodiversité dans les espaces verts de ma résidence » - GDIE – 2013 - www.gdie-asso.org 		
Détails de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les besoins : types de site et faune potentielle, possibilités d'installations offertes par le site (prises de contacts avec les partenaires cités précédemment); 2. Concernant l'installation de ruches, se renseigner sur la législation, les règles de sécurité et la présence ou non de ruchers à proximité ; 3. Identifier les périodes adaptées à l'implantation des abris et établir une planification des actions ; 4. Prévoir si possible de faire participer les habitants et initier la communication sur l'événement. 5. Réaliser les abris (des détails techniques sont disponibles dans l'annexe C ou sur le site www.nichoirs.net). 		
Images	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>Hôtel à insectes - © Alain Beucher</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Nichoir - © Julie Sannier</p> </div> </div>		

Titre	B2 - Les ambassadeurs de la gestion durable des espaces verts		Période d'action Toute l'année avec des points particuliers
Descriptif rapide	Il s'agit de communiquer de façon permanente sur les actions engagées et de disposer de référents locaux détenteurs de l'information et relayant/initiant les actions avec la contribution des habitants. Dans l'idéal, ces référents, véritables ambassadeurs de la gestion durable des espaces verts et/ou de voirie, bénéficient de formations et de rencontres d'échanges (échanges de bonnes pratiques) afin de pouvoir fortifier leurs connaissances et compétences.		
Lien avec la charte	Objectif « Communiquer auprès des usagers ».		
Conseils et astuces	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un appel à ambassadeurs lors de réunions et/ou dans les journaux et médias institutionnels. • S'assurer de la disponibilité des ambassadeurs. 		
Matériel	Réaliser un kit de l'ambassadeur en fonction de la gestion pratiquée sur le site : fiches techniques, documents de référence.		
Ressources et/ou Contacts	<ul style="list-style-type: none"> • La collectivité locale en charge de la gestion des espaces publics pour des conseils et un accompagnement : CA les Lacs de l'Essonne – 52 av. du Président Kennedy, 91170 Viry-Chatillon – 01 69 84 38 00 – www.leslacsdelessonne.fr. • La liste des ambassadeurs désignés devra être disponible auprès des usagers, que ce soit sur le site internet de l'entreprise, du bailleur ou de la copropriété ou dans un journal distribué aux usagers. 		
Détails de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définition du rôle de l'ambassadeur : quel est exactement son rôle, qu'attend-on de lui, quelle temps doit être consacré à cette mission, quel type de personne peut occuper ce poste (salarié, bénévole ?) etc. ; 2. Faire appel à des volontaires ; 3. Proposer une formation aux ambassadeurs pour construire leur argumentaire ; 4. Distribuer des badges d'identification ; 5. Faire participer les ambassadeurs aux rencontres annuelles mises en place avec la collectivité locale porteuse de la démarche. 		
Images			

Titre	B3 - Créer des jardins partagés	Période d'action Toute l'année avec une pause en hiver
Descriptif rapide	Créer un jardin ou un potager partagé, c'est d'abord provoquer la rencontre des habitants autour d'un projet commun. Des personnes qui ne faisaient que se croiser vont échanger paroles, conseils, plantes, outils, etc. et s'approprier des espaces communs. A la différence des jardins familiaux, la parcelle est collective avec un accès plus ou moins limité, qui peut aller jusqu'au libre service. Sur cette parcelle, les habitants volontaires cultivent des fruits, des légumes et des fleurs de façon naturelle (sans produits phytosanitaires chimiques). La récolte est partagée entre les jardiniers, voire proposée à l'ensemble de la résidence.	
Lien avec la charte	Objectif « Impliquer les usagers dans la gestion des espaces extérieurs ». <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le cadre de vie (lien social, plus-value esthétique, approvisionnement économique de légumes, découverte de nouvelles saveurs...) • Sensibiliser au jardinage naturel et au respect de l'environnement : pratique écologique sans utilisation de produits phytosanitaires chimiques, complémentarité légumes / fleurs, diversité des légumes, semences adaptées au terrain et à la région, gestion économique de l'eau... 	
Conseils et astuces	<ul style="list-style-type: none"> • Commencer petit et augmenter la surface de la parcelle petit à petit (éviter le découragement) • Utiliser des moments clés pour créer des ateliers ou des événements festifs : apéro-dégustation pendant les récoltes, préparation du terrain en hiver... 	
Matériel	<u>Propriétaire / Bailleur :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition une parcelle dont la surface dépend de la taille de la résidence et du nombre de participants, à situer avec les jardiniers volontaires (exposition, ombre...). • Mettre à disposition un local de rangement ou installer un abri de jardin. Installer une clôture si c'est nécessaire au projet. • Mettre à disposition un point d'eau (si possible). • Exécuter le premier bêchage (prestataire ou services techniques municipaux). <u>Jardiniers volontaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Acheter/récupérer semences • Acheter/récupérer outils, étiquettes, brouette, arrosoirs. • Compost gratuit en déchetterie (vérifier qu'il bénéficie d'un écolabel). 	
Ressources et/ou Contacts	<ul style="list-style-type: none"> • Service espaces verts de la collectivité • Autres jardins partagés • Associations compétentes (jardinons-ensemble.org) • Maraîchers locaux (conseils, formation, dons de semences...) • Association Kokopelli pour acheter les graines, trocs des plantes... • Brocantes, recyclerie pour les outils • Subventions : Région Ile-de-France 	
Détails de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire la publicité du projet : réunion et/ou courrier et/ou affichage. 2. Confier la gestion du jardin à la régie de quartier ou à l'association des locataires ou la prendre en charge et enregistrer la liste des volontaires. 3. Désigner un référent « bailleur » et un référent « jardinier ». 4. Rédiger une charte qui engage le bailleur et le jardinier volontaire (la plus simple et la plus courte), notamment pour une pratique naturelle du jardinage. 5. Faire le point et s'ajuster pendant la période creuse de l'hiver. 	
Images		

Titre	B4 - Mettre en place des sites expérimentaux	Période d'action Toute l'année en fonction de l'action mise en œuvre
Descriptif rapide	Il s'agit de choisir avec soin une parcelle sur laquelle expérimenter le changement de pratique du bailleur social dans le cadre de la signature de la charte de gestion durable des espaces verts. La mise en place d'un site expérimental permet un changement de pratique « en douceur », à la fois pour le bailleur et son prestataire mais également vis à vis des habitants. Par la suite et en fonction des résultats, le bailleur social pourra multiplier les sites expérimentaux jusqu'à une pratique durable sur l'ensemble de ses espaces verts.	
Lien avec la charte	Concerne l'ensemble des objectifs.	
Conseils et astuces	<ul style="list-style-type: none"> • Une communication préalable auprès des habitants sur la mise en place du site expérimental est recommandée afin d'obtenir l'adhésion des habitants. Il sera nécessaire d'y expliquer l'ensemble de la démarche, de manière globale, et d'explicitier également les détails liés au site lui-même. Inclure un plan de situation semble préférable. • Organiser un événement festif autour de l'inauguration du site et/ou autour d'un moment fort lié à la gestion du site (fauche, plantation etc.) peut favoriser l'adhésion du public. Se référer à la fiche B10 - Organiser un événement festif. • Le choix du site est primordial. Le bailleur peut opter pour une parcelle peu fréquentée pour limiter le contact avec les habitants mais l'impact sera limité. Au contraire, le choix d'une parcelle très fréquentée et bien visible peut être une alternative intéressante et impactante. Les dimensions réduites et la communication réalisée permettront une meilleure compréhension de la part du public. • Consulter le prestataire et lui expliquer l'ensemble de la démarche est inévitable pour une bonne réalisation du projet. Il est important que les agents de terrain puissent expliquer la démarche aux habitants qu'ils croisent. C'est un bon moyen de valoriser leur travail. • Installer un panneau pédagogique sur le site, expliquant la démarche. 	
Ressources et/ou Contacts	<ul style="list-style-type: none"> • La collectivité locale en charge de la gestion des espaces publics : CA les Lacs de l'Essonne – 52 av. du Président Kennedy, 91170 Viry-Chatillon – 01 69 84 38 00 – www.leslacsdelessonne.fr • Des organismes pouvant fournir des conseils sur la mise en place de prairies de fauche, de gazons fleuris ou de massifs de vivaces paillés : Naturessonne – www.naturessonne.fr – 01.69.45.54.47 ; Natureparif – www.natureparif.fr – jonathan.flandin@natureparif.fr ; PNR du Gâtinais – www.parc-gatinais-francais.fr - 01 64 98 73 93 • <u>Site internet</u> : www.gestiondifferenciee.org • <u>Documents</u> : Guide « Pratiques écologiques dans les espaces verts de mon immeuble » - http://www.gdie-asso.org/uploaded/gdie-17-6-13-bd.pdf ; Actes de la rencontre « Les espaces verts des bailleurs : une chance pour la nature en ville ? » - http://www.natureparif.fr/attachments/forumdesacteurs/bailleurs/Rencontres-Natureparif-Bailleurs-web.pdf 	
Détails de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Il s'agit dans un premier temps de faire le diagnostic des espaces verts du bailleur (cartographie)- et d'identifier les modes de gestion appliqués sur chacune des parcelles (cf. objectif A2 de la charte de gestion durable des espaces extérieurs situés sur les propriétés privées). 2. Le bailleur doit ensuite s'interroger sur les objectifs qu'il veut se fixer conformément à la charte de gestion durable des espaces verts. Veut-il proposer une prairie de fauche (sans pesticides) ? Un gazon fleuri (sans pesticides) ? Un massif paillé de vivaces ? Une nouvelle haie champêtre ? Etc. 3. En fonction des deux points précédents, le bailleur peut identifier la parcelle expérimentale et établir le cahier des charges correspondant en s'appuyant sur les ressources citées précédemment et le cahier technique fourni en annexe de la charte. 4. Le bailleur contacte le prestataire et lui explique clairement ce qu'il souhaite mettre en place. Le dialogue doit être privilégié afin d'obtenir l'adhésion du prestataire et le respect du cahier des charges. 5. Une communication adaptée (voire une inauguration) doit être mise en place (cf. point Conseils et Astuces). 	

Images



Site de la sabinière - © Julie Sannier



Rond-point expérimental à Virv-Chatillon - © Julie Sannier

Titre	B5 - Mettre en place des supports d'information	Période d'action Toute l'année
Descriptif rapide	L'objectif est de sensibiliser les habitants à la démarche de gestion écologique des espaces extérieurs, mise en place par le bailleur social, afin d'obtenir leur adhésion. Les actions mises en place doivent être expliquées et valorisées. C'est grâce à la communication, notamment par la mise en place de panneaux, que les habitants accepteront puis s'approprieront petit à petit la mise en place d'une gestion durable des espaces extérieurs.	
Lien avec la charte	Objectif « Communiquer auprès des usagers ».	
Conseils et astuces	<ul style="list-style-type: none"> • Une réflexion préalable est nécessaire sur la façon dont on souhaite communiquer sur la gestion : simple information (explication des nouvelles modalités de gestion) ou pédagogie (fond plus riche, réelle volonté d'expliquer le comment et le pourquoi) et sur le public cible (enfants, adultes, tout public). Ainsi le discours sera adapté. • <u>Idées de thèmes</u> : <ul style="list-style-type: none"> - qu'est ce qu'un espace vert géré durablement ? - Identification des différents modes de gestion mis en place : zone de fauche, prairie fleurie, massif paillé avec des vivaces, mélange d'essences dans les haies, nichoirs, hôtels à insectes... - Identification d'espèces spécifiques (flore). Ex. Rôle de l'Ortie • <u>Idées de supports</u> : <ul style="list-style-type: none"> - plaquette du bailleur (encart spécial sur la gestion des espaces verts et le suivi) - plaquette d'information spécifique - lettre d'information adressée avec la quittance de loyer pour les particuliers, - journal et/ou site internet de la collectivité - panneaux sur site - affichage informatif dans le hall des immeubles - création d'un blog, forum - édition d'un journal spécifique (ce qui se passe sur les espaces verts) • Intégrer un flash code sur les documents de communication peut être intéressant, notamment envers les nouvelles générations. • Un appel à contribution des habitants peut être lancé au préalable pour construire le ou les supports d'information mais aussi permettre une pérennité (mise à jour...). Ex. Collectif relais d'habitants. Des associations locales peuvent aussi être sollicitées pour apporter leur soutien. • Il peut être intéressant de proposer un retour sur les actions mises en place, en laissant la parole aux habitants. Ainsi le support d'information choisi ou son fond peuvent être adaptés si besoin. • Prévoir un référent collectivité et un référent bailleur pour coordonner les actions et permettre aux habitants d'avoir plus d'informations. 	
Matériel	Selon le support choisi (panneaux, affiches, journal, blog, site internet...)	
Ressources et/ou Contacts		
Détails de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une réflexion doit être conduite sur le ou les supports choisis: plaquette, panneaux, affichage informatif dans le hall des immeubles, support informatique (blog, forum, lettre d'information), presse... Une combinaison de moyens de communication est intéressante pour toucher un public plus large. 2. Ensuite, il faut choisir le ou les thèmes abordés et concevoir le support (visuel + texte). Attention, ne pas mettre trop de texte au risque de dissuader le riverain de lire. Possibilité d'utilisation d'un flash code pour avoir plus d'information (sur les panneaux) et/ou lien vers un site internet en bas du panneau (bailleur/collectivité). 3. Si on opte pour un ou des panneau(x), il faudra réfléchir au support (type de support, format, matériaux), son entretien/gestion futur(e) et son emplacement (visible, accessible, ne gênant pas les riverains ou les agents d'entretien...). Choisir de préférence des matériaux respectueux de l'environnement, type bois non traité. Si on opte pour une plaquette, prévoir le mode de distribution (boîitage, mise à disposition sur demande, mise à disposition auprès du jardin...) et évaluer le nombre de plaquettes à imprimer. 	

Images




Exemple de panneau de gestion différenciée de la CA les Lacs de l'Essonne - © Pellicam


Titre	B6 - Organiser des chantiers participatifs		Période d'action Automne ou printemps
Descriptif rapide	Organiser des chantiers participatifs peut permettre l'implication des habitants, favoriser la compréhension et l'éventuelle implication dans le projet. Aller vers plus de biodiversité est un projet qui peut s'enrichir des savoirs faire de chacun. Les chantiers peuvent être l'occasion de repérer des personnes ressources. Elles sont aussi nécessaires pour conserver la dynamique et éviter l'essoufflement du projet. Le chantier peut être modeste, l'important étant de faire ensemble.		
Lien avec la charte	Objectif « Impliquer les usagers dans la gestion des espaces extérieurs ».		
Conseils et astuces	<ul style="list-style-type: none"> • Une communication préalable auprès des habitants sur la mise en place du site expérimental est recommandée afin d'obtenir l'adhésion des habitants. Se référer à la fiche B4 - Mettre en place des sites expérimentaux. • Organiser un événement festif autour de l'inauguration du site et/ou autour d'un moment fort lié à la gestion du site (fauche, plantation etc.) peut favoriser l'adhésion du public. Se référer à la fiche B10 - Organiser un événement festif. • Il est intéressant au démarrage de faire appel à des personnalités compétentes dans leur domaine pour faire de ce chantier une aventure constructive • Commencer par un chantier valorisant avec un résultat rapide, comme la plantation de bulbes ou l'implantation d'un petit potager, ou de plantes aromatiques • Envisager des chantiers de reconnaissance de l'existant : le sol, les végétaux existants pour une appropriation de son environnement • Imaginer des actions collectives dont le résultat est bénéfique pour le jardin : organiser un compost • Profiter de ces actions pour repérer des personnes ressources prêtes à s'impliquer dans le projet • Trouver un petit local pour implanter le matériel de jardin facile d'usage : gants , pelles... • Proposer et afficher un calendrier des actions collectives avec des inscriptions 		
Matériel	Fourni par l'organisateur et/ou l'encadrant Outils Plantations		
Ressources et/ou Contacts	<ul style="list-style-type: none"> • La collectivité locale en charge de la gestion des espaces publics : CA les Lacs de l'Essonne – 52 av. du Président Kennedy, 91170 Viry---Chatillon – 01 69 84 38 00 – www.leslacsdelessonne.fr • Des organismes pouvant fournir des conseils sur la mise en place de prairies de fauche, de gazons fleuris ou de massifs de vivaces paillés : Naturessonne – www.naturessonne.fr – 01.69.45.54.47 ; Natureparif – www.natureparif.fr – jonathan.flandin@natureparif.fr ; • Des associations pouvant aider à l'organisation des chantiers : Caue de l'Essonne, jardins partagés : graine de jardin : www.jardinons-ensemble.org; Les incroyable comestibles : www.incredible-edible.info • <u>Documents</u> : Un jardin en chantier, transformer un espace vert ordinaire en jardin expérimental /Caue de l'Essonne/ www.caue91.asso.fr ; Guide « Pratiques écologiques dans les espaces verts de mon immeuble » -http://www.gdie-asso.org/uploaded/gdie-17-6-13-bd.pdf ; Actes de la rencontre « Les espaces verts des bailleurs : une chance pour la nature en ville ? » - http://www.natureparif.fr/attachments/forumdesacteurs/bailleurs/Rencontres-Natureparif-Bailleurs-web.pdf 		
Détails de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Il s'agit dans un premier temps de faire le diagnostic de ce qui est possible avec le bailleur (cartographie). 2. Faire un questionnaire sur les envies de chacun. 3. En fonction des réponses et des possibilités organiser le chantier et trouver des personnes référentes pour l'animer (réseau, coût). 4. Communiquer sur le chantier participatif. 5. Organiser le jour du chantier : intervenants, matériel, travaux préparatoires. 6. Une communication adaptée (voire une inauguration) doit être mise en place (cf point Conseils et Astuces). 7. Faire vivre le chantier si nécessaire, s'appuyer sur des personnes ressources. 		

Images : 1) préparation avec Gabriel Chauvel paysagiste et ateliers sur le sol, 2) plantation du potager, 3) inauguration avec des ateliers de plantation pour les enfants



Images

Titre	B7 - Organiser un concours de balcons de la biodiversité	Période d'action Printemps ou été
Descriptif rapide	Décliner/prendre le relais d'un concours balcon fleuri organisé par la mairie sur un espace bailleurs.	
Lien avec la charte	Objectif « Impliquer les usagers dans la gestion des espaces extérieurs ».	
Conseils et astuces	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un règlement simple ne comportant pas trop d'obligations mais plutôt des incitations donnant l'envie de participer. • Associer les habitants volontaires au jury avec un appel à volontaires. • Distribuer aux participants une affichette plastifiée à placer sur leur balcon afin qu'ils soient identifiables depuis la rue. • Exposer les photos de tous les balcons fleuris à la fin du concours le jour de la remise des prix. • Idées lots : plantes, visite d'un jardin. • Il y a deux périodes favorables : le printemps ou les plantations seront plutôt des bulbes (jury fin avril) et l'été ou les plantations seront plus diversifiées (jury début juillet). 	
Matériel	Affichettes à diffuser aux participants et à faire accrocher aux balcons (ou petit drapeau?)/ courriers/ lots pour les gagnants.	
Ressources et/ou Contacts	<ul style="list-style-type: none"> • La collectivité locale en charge de l'entretien des espaces publics (service espaces verts et ses serres qui peuvent être support de la démarche) : CA les Lacs de l'Essonne – 52 av. du Président Kennedy, 91170 Viry - Chatillon – 01 69 84 38 00 – www.leslacsdelessonne.fr. • Les collectivités locales en charge de la démocratie locale pour associer les conseils de quartier ou de voisinage : ville de Viry-Chatillon – 01 69 12 62 90 – conseils.quartier@viry-chatillon.fr; ville de Grigny – 01 69 02 45 72. 	
Détails de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire appel à un groupe d'habitants pour organiser/diffuser l'information ; 2. Rédiger un règlement ; 3. Affichage en cage d'escalier/ commerçants ; 4. Calendrier du concours (inscriptions – remise des lots) ; 5. Visite du jury (depuis la rue) ; 6. Remise des prix avec moment festif à associer à une exposition sensibilisant à l'écologie...ou à une diffusion de film.... 	
Images	 <p data-bbox="655 1458 1469 1514">Affiche du concours Maisons et balcons fleuris 2011 de la ville de Viry-Chatillon - © Pellicam</p>	

Titre	B8 - Organiser un concours photo		Période d'action Toute l'année
Descriptif rapide	Il s'agit d'utiliser un canal artistique pour sensibiliser les habitants à la nature en ville en organisant un concours photo autour d'une thématique sur la biodiversité (pouvant être décliné sur plusieurs cibles/films). Ce concours débouchera sur la remise des prix autour d'un événement festif (Cf. fiche B10 : organiser un événement festif).		
Lien avec la charte	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif « Communiquer auprès des usagers ». • Objectif « Impliquer les usagers dans la gestion des espaces extérieurs ». 		
Conseils et astuces	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un règlement ; • Proposer des lots attractifs mais liés au développement durable ou à la gestion durable des espaces verts ; • Communiquer autour de l'événement ; • Choisir une thématique « intéressante » et en lien avec la période de l'année ; • Constituer un jury varié. 		
Matériel	<ul style="list-style-type: none"> • Lots ; • Supports de communication. 		
Ressources et/ou Contacts	<ul style="list-style-type: none"> • La collectivité locale en charge de l'entretien des espaces publics (service espaces verts et ses serres qui peuvent être support de la démarche) : CA les Lacs de l'Essonne – 52 av. du Président Kennedy, 91170 Viry - Chatillon – 01 69 84 38 00 – www.leslacsdelessonne.fr. • Les collectivités locales en charge de la démocratie locale pour associer les conseils de quartier ou de voisinage : ville de Viry-Chatillon – 01 69 12 62 90 – conseils.quartier@viry-chatillon.fr; ville de Grigny – 01 69 02 45 72. • Les écoles du quartier. 		
Détails de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Choisir une thématique ; 2. Rédiger un règlement ; 3. Acheter les lots ; 4. Réaliser la communication ; 5. Affichage en cage d'escalier/ commerçants ; 6. Préciser sur une note « interne » les critères de choix du jury ; 7. Récupérer les photos ; 8. Composer le jury ; 9. Remise des prix avec moment festif. 		
Images	 <p data-bbox="679 1619 1062 1644">« Baiser » d'escargots - © Julie Sannier</p>		

Titre	B9 - Organiser un concours de poésie	Période d'action Toute l'année
Descriptif rapide	Il s'agit de mettre en place un concours de poésie autour d'une thématique sur la biodiversité pouvant être décliné en plusieurs catégories (enfants/adultes, rimée/libre) pour sensibiliser les habitants à leur environnement.	
Lien avec la charte	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif « Communiquer auprès des usagers » : embellir la vie quotidienne par les mots ; • Objectif « Impliquer les usagers dans la gestion des espaces extérieurs ». 	
Conseils et astuces	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un règlement • Associer les établissements scolaires et associations locales • Thématiques abeilles, faune et flore, eau, ... • Faire un jury enfant et un jury adulte • Prix attractifs, trophée originale • Utiliser les supports d'informations dans la nature (support fixe avec affichage interchangeable pour exposition temporaire en pleine nature (annexe B5) • Illustrer les poèmes avec le concours de photos (annexe B8) • Publier un recueil des poèmes • Publier les poèmes dans la presse de l'agglomération • Publier les poèmes dans les lettres d'information du prestataire (annexe B5) • Mise en scène des poèmes avec projection de photographies (annexe B10) 	
Matériel	<ul style="list-style-type: none"> • Supports de communication pour annonce (affiche, tract) • Prix 	
Ressources et/ou Contacts	<ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités locales en charge de la démocratie locale pour associer les conseils de quartier ou de voisinage : ville de Viry-Chatillon – 01 69 12 62 90 – conseils.quartier@viry-chatillon.fr; ville de Grigny – 01 69 02 45 72. • Centre d'animation médiathèques bibliothèques - Associations littéraires • Poètes locaux 	
Détails de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rédiger un règlement du concours de poésie 2. Rédiger une notice explicative du concours 3. Définir des lots 4. Annoncer le concours auprès des usagers 5. Organiser des ateliers poésie 6. Clôture 7. Délibération des jurys 8. Remise des prix 9. Restitution des œuvres aux public 	
Images		

Titre	B10 - Organiser un événement festif	Période d'action En période estivale
Descriptif rapide	<p>Il s'agit d'organiser un événement qui rassemble l'ensemble des usagers autour d'un thème lié à la biodiversité.</p> <p>Plusieurs solutions sont envisageables : créer un événement annuel lié au site et bien identifiable ou profiter de la mise en place d'ateliers, de concours ou encore d'événements locaux.</p>	
Lien avec la charte	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif « Communiquer auprès des usagers ». • Objectif « Impliquer les usagers dans la gestion des espaces extérieurs ». 	
Conseils et astuces	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les dates festives reconnues (fête des voisins, fête des foins, Essonne Verte Essonne Propre...); • Prévoir une communication préalable (affiches hall d'immeubles, envoi avec la quittance de loyer) ; • Faire un appel au volontariat pour l'organisation et la logistique (associer les habitants) ; • La thématique retenue doit être bien identifiée ; • Demander à chacun de contribuer à l'événement (préparation culinaire par ex) ; • Réaliser une manifestation responsable. 	
Matériel	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la thématique traitée ; • Affiches de communication. 	
Ressources et/ou Contacts	<ul style="list-style-type: none"> • La collectivité locale en charge de l'entretien des espaces publics pour un accompagnement éventuel : CA les Lacs de l'Essonne – 52 av. du Président Kennedy, 91170 Viry - Chatillon – 01 69 84 38 00 – www.leslacsdelessonne.fr. • Les collectivités locales en charge de la démocratie locale pour associer les conseils de quartier ou de voisinage : ville de Viry-Chatillon – 01 69 12 62 90 – conseils.quartier@viry-chatillon.fr; ville de Grigny – 01 69 02 45 72. • Des associations locales de vie de quartier. • Des associations en lien avec la thématique retenue (Cf. les fiches correspondantes). • <u>Documents</u> : Guide des manifestations responsables – CA les Lacs de l'Essonne – DDLab – 2014. 	
Détails de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir une thématique ; <u>Idées de thématiques</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Cours de cuisine avec les produits du jardin partagé (Cf. fiche B3) ; • Réaliser un chantier participatif (Cf. fiche B6) ; • Remise de prix concours balcons de la biodiversité (Cf. fiche B7) ; • Remise de prix concours photo (Cf. fiche B8) avec exposition ; • Réalisation d'un projet artistique (Cf. fiche B9) • Inauguration d'un changement de pratique sur une parcelle ; • Dégustation de plantes sauvages (bourrache, pissenlit, pourpier etc) avec information sur les plantes comestibles (petit plaquette) ; • Fête des foins (fauche) ; • Récolte si arbres fruitiers ; • Observation du ciel nocturne etc. 2. En fonction de la thématique, organiser l'événement, prendre les contacts nécessaires etc. ; 3. Communiquer ; 4. Réaliser l'événement. 	
Images		

Titre	B11 - Organiser un rallye nature		Période d'action Automne ou printemps
Descriptif rapide	<p>Il s'agit d'utiliser une activité sportive et/ou culturelle pour faire découvrir la biodiversité sur l'ensemble du territoire. Cette activité permet de replacer ce qui est fait sur l'entreprise/la copropriété/la résidence au cœur des enjeux territoriaux et de souligner le rôle de chacun.</p> <p>Axe le parcours sur celui de la trame verte et bleue peut ainsi avoir tout son intérêt.</p>		
Lien avec la charte	Objectif « Communiquer auprès des usagers ».		
Conseils et astuces	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les atouts du territoire (espaces naturels sensibles ou identifiés comme réservoirs de biodiversité, arbres remarquables, plantes d'intérêt patrimonial, hôtel à insectes, ruches, nichoirs, réalisations particulières des collectivités etc.) ; • Utiliser différents canaux (sport, découverte, nature/biodiversité, randonnée, course d'orientation etc.) ; • Bien concevoir le rallye et l'encadrement nécessaire (prévoir par exemple de fonctionner par équipe de 3 ou 4 avec un adulte référent si le rallye s'adresse aux enfants). 		
Matériel	<p><u>A fournir</u> : le kit du participant constitué d'un livret fournissant des renseignements sur le territoire et d'un questionnaire à remplir sur le paysage, les écosystèmes, la biodiversité.</p> <p><u>A amener par les participants</u> : chaussures de sport, vêtements adaptés à la météo, eau, en-cas, carte, boussole.</p>		
Ressources et/ou Contacts	<ul style="list-style-type: none"> • La collectivité locale en charge de l'entretien des espaces publics pour un accompagnement éventuel : CA les Lacs de l'Essonne – 52 av. du Président Kennedy, 91170 Viry - Chatillon – 01 69 84 38 00 – www.leslacsdelessonne.fr. • Les collectivités locales en charge de la démocratie locale pour associer les conseils de quartier ou de voisinage : ville de Viry-Chatillon – 01 69 12 62 90 – conseils.quartier@viry-chatillon.fr; ville de Grigny – 01 69 02 45 72. • Des associations sportives. • Des associations locales de vie de quartier. 		
Détails de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir l'objectif du rallye ; 2. Définir l'aire de déroulement du rallye ; 3. Identifier les étapes et construire le questionnaire ; 4. Tester le rallye ; 5. Etablir un règlement ; 6. Prévoir des prix ; 7. Faire de la communication ; 		
Images			

Titre	B12 - Sensibiliser les gardiens d'immeubles	Période d'action Toute l'année
Descriptif rapide	Il s'agit d'informer et de sensibiliser (ou de former selon les cas) les gardiens aux nouvelles pratiques de gestion des espaces extérieurs afin qu'ils se les approprient et puissent renvoyer si possible les demandeurs vers les ambassadeurs, s'ils existent (Cf. fiche B2).	
Lien avec la charte	Objectif « Communiquer auprès des usagers ».	
Conseils et astuces	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir la bonne période et le bon timing par rapport à la charge de travail ; • L'information donnée doit être la même pour l'ensemble des gardiens d'immeuble ; • Prévoir un argumentaire simple et clair. 	
Matériel	Support didactique (une présentation visuelle pour la formation ainsi qu'un petit récapitulatif papier à conserver).	
Ressources et/ou Contacts	<ul style="list-style-type: none"> • Un référent concernant la formation auprès duquel les gardiens pourront se tourner en cas de besoin (questions). • La collectivité locale en charge de l'entretien des espaces publics pour un accompagnement éventuel : CA les Lacs de l'Essonne – 52 av. du Président Kennedy, 91170 Viry - Chatillon – 01 69 84 38 00 – www.leslacsdelessonne.fr. • L'ensemble des coordonnées des gardiens de la résidence. 	
Détails de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier une personne référente pouvant assurer la formation des gardiens d'immeuble ; 2. Editer un petit guide simple et clair à distribuer aux gardiens d'immeubles ; 3. Organiser une réunion avec les gardiens d'immeuble afin de leur présenter la démarche ; 4. Proposer une formation initiale sur 1 ou plusieurs jours ; 5. La première année, organiser des rencontres régulières pour faire le point. 	
Images		

Liste de documents source :

- Guide « Immeuble au vert – sensibiliser à la biodiversité dans les espaces verts de ma résidence » - Hervé Bressaud, édité par le GDIE – 2013 – www.gdie-asso.org
- Guide « Faire son jardin en ville » - AVA – www.actionvertlavenir.com
- Guide méthodologique du compostage partagé – Ademe – www.ademe.fr
- <http://nichoirs.net>

Charte de gestion durable des espaces extérieurs situés sur les propriétés privées

Les collectivités territoriales travaillent aujourd'hui sur la gestion des espaces publics de manière plus respectueuse de l'environnement. Limiter l'usage de produits nocifs pour la santé des agents et des habitants, Protéger la ressource en eau mais aussi pour favoriser le tracé de la Trame Verte et Bleue et penser la biodiversité urbaine autrement sont dorénavant au cœur des politiques publiques. Ainsi, la loi du 23 janvier 2014 interdit, à partir du 1^{er} janvier 2020, l'utilisation de produits phytosanitaires par les personnes publiques – et les professionnels travaillant pour ces personnes publiques – « pour l'entretien des espaces verts, forêts ou promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé ».

L'ensemble de ce travail ne peut se faire sans le concours des propriétaires privés qui possèdent une part importante des espaces extérieurs en milieu urbain. La gestion extensive (gestion écologique ou raisonnée durable) de ces espaces constitue un véritable enjeu en matière de maintien de la biodiversité en milieu urbain mais aussi d'amélioration du cadre de vie des résidents. C'est pourquoi la Communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne propose aux bailleurs sociaux de s'engager dans cette démarche.

C'est dans ce contexte que se place cette charte : en vous engageant à nos côtés, prenez en compte progressivement la gestion extensive de vos espaces extérieurs, et participez à un point d'étape annuel avec la Communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne.

QU'EST-CE QUE LA TRAME VERTE ET BLEUE ?

Engagement phare du **Grenelle de l'Environnement**, la Trame Verte et Bleue est un nouvel outil pour un aménagement durable du territoire.

Il s'agit d'une démarche qui vise à **maintenir et à reconstituer un vaste réseau de territoires reliés entre eux**, tant au plan national que local, pour permettre les échanges entre milieux naturels et entre les espèces animales et végétales qui y vivent. On parle de **continuités écologiques**.

Elle inclut deux composantes indissociables l'une de l'autre, le vert qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres (forêts, prairies etc.) et le bleu qui fait référence au réseau aquatique et humide (fleuves, rivières, étangs, marais etc.).

L'objectif est de contribuer à enrayer la perte de **biodiversité** en garantissant la libre circulation de la faune et de la flore, menacée aujourd'hui par la **fragmentation** croissante du territoire. Ajouté à ses fonctions écologiques, la Trame Verte et Bleue, assure des fonctions paysagères (qualité et diversité) et sociales (cadre de vie, support de modes de déplacement doux etc.).

Extrait du Vademecum de la Biodiversité – Réseau Essonnien de la Biodiversité - 2013

POLITIQUE DE GESTION DES ESPACES EXTERIEURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES LACS DE L'ESSONNE

La Communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne est engagée depuis 2008 dans la gestion différenciée de ses espaces. Cette gestion se traduit par trois grands types d'espaces que l'on peut rencontrer sur le territoire, en fonction des usages qui y sont pratiqués : des espaces à tendance horticole (pelouses, massifs), des espaces gérés de manière champêtre (prairies de fauche, prairies fleuries) et des espaces plus naturels (boisements). Cette gestion s'accompagne d'un engagement de la collectivité dans le programme Phyt'eaux Cités qui a permis une réduction importante de l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces publics. En 2014, seuls les stades et les cimetières reçoivent encore un traitement raisonné. La sensibilisation des habitants à cette vision différente de la nature en ville se fait via l'Ecole du Jardin Planétaire ainsi que par l'intermédiaire des sciences participatives, mises en application au sein même du personnel de la collectivité.

La réalisation de la charte s'est faite collégialement par de nombreux partenaires dans le cadre du réseau Essonnien de la Biodiversité, piloté par la Communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne :



Parmi la liste d'objectifs suivants, pour favoriser la biodiversité, vous vous engagez à :

LISTE DES OBJECTIFS A SUIVRE

ANNEXES

- | | | |
|--------------------------|---|--------|
| <input type="checkbox"/> | Tendre vers une suppression totale des produits phytosanitaires à l'horizon 2020 | A1 |
| | Il s'agit de s'engager dans une diminution progressive, voire un abandon total de l'utilisation des produits phytosanitaires, que ce soit sur les espaces verts ou la voirie. | |
| <input type="checkbox"/> | Communiquer auprès des usagers | B et C |
| | Une communication adéquate envers les usagers est indispensable pour une bonne compréhension de la démarche engagée et un respect des pratiques. | |
| <input type="checkbox"/> | Mettre en place une gestion différenciée | A2 |
| | Il s'agit de ne plus pratiquer une gestion homogène sur l'ensemble des espaces verts mais au contraire, une gestion différente selon les usages pratiqués sur ces espaces : zones de fauche, prairie fleurie, massifs, gazons etc. | |
| <input type="checkbox"/> | Limiter la consommation en eau potable | A3 |
| | En agissant simplement et logiquement, la consommation en eau doit être réduite, voire nulle. De nombreuses pratiques sont liées à la mise en place de la gestion différenciée. | |
| <input type="checkbox"/> | Récupérer les matériaux in situ | A4 |
| | Il s'agit de limiter le transport de matériaux et de diminuer ainsi les émissions de gaz à effet de serre et la pollution. La quantité de déchets verts évacués en déchetterie est également réduite. | |
| <input type="checkbox"/> | Favoriser la petite faune sauvage | A5 |
| | Pour aller plus loin, mettre en place une gestion adaptée à la circulation de la faune ou encore des installations servant d'abris ou de lieu de reproduction. | |
| <input type="checkbox"/> | Privilégier la flore sauvage et locale | A6 |
| | Il s'agit de modifier la vision des espaces verts, de faire doucement évoluer la perception de la nature en ville en utilisant moins d'espèces horticoles au profit des espèces sauvages et locales. La lutte contre les espèces invasives constitue également une raison de suivre cet objectif. | |
| <input type="checkbox"/> | Impliquer les habitants dans la gestion des espaces extérieurs | B et C |
| | Il s'agit d'impliquer directement les habitants en les faisant participer à des opérations particulières, ceci pour un meilleur respect des espaces extérieurs. | |

L'annexe A correspond au cahier technique, une boîte à outils dans laquelle vous pourrez puiser des idées de mise en pratique des objectifs fixés.

Les annexes B (Communication) et C (Guide «Immeuble au vert - Sensibiliser à la biodiversité dans les espaces verts de Ma résidence») correspondent à des idées de communication auprès des usagers.

Vous pouvez vous engager progressivement à réaliser l'ensemble de ces objectifs, dans une démarche de progrès où l'expérimentation pourrait être un levier important. Au cours des échanges annuels avec la Communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne, des conseils et un accompagnement personnalisé vous seront proposés.

IMPORTANT : Nous vous invitons à réaliser un suivi de vos pratiques en renseignant les indicateurs proposés dans le cahier technique (Annexe A) dès le début de votre engagement.

Signature de Laurent Sauerbach,
Président de la Communauté d'agglomération
les Lacs de l'Essonne

Signature du propriétaire

Charte de gestion durable des espaces extérieurs situés sur les propriétés privées

Les collectivités territoriales travaillent aujourd'hui sur la gestion des espaces publics de manière plus respectueuse de l'environnement. Limiter l'usage de produits nocifs pour la santé des agents et des habitants, Protéger la ressource en eau mais aussi pour favoriser le tracé de la Trame Verte et Bleue et penser la biodiversité urbaine autrement sont dorénavant au cœur des politiques publiques. Ainsi, la loi du 23 janvier 2014 interdit, à partir du 1^{er} janvier 2020, l'utilisation de produits phytosanitaires par les personnes publiques – et les professionnels travaillant pour ces personnes publiques – « pour l'entretien des espaces verts, forêts ou promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé ».

L'ensemble de ce travail ne peut se faire sans le concours des propriétaires privés qui possèdent une part importante des espaces extérieurs en milieu urbain. La gestion extensive (gestion écologique ou raisonnée durable) de ces espaces constitue un véritable enjeu en matière de maintien de la biodiversité en milieu urbain mais aussi d'amélioration du cadre de vie des résidents. C'est pourquoi [nom de la collectivité] propose aux bailleurs sociaux de s'engager dans cette démarche.

C'est dans ce contexte que se place cette charte : en vous engageant à nos côtés, prenez en compte progressivement la gestion extensive de vos espaces extérieurs, et participez à un point d'étape annuel avec [nom de la collectivité].

QU'EST-CE QUE LA TRAME VERTE ET BLEUE ?

Engagement phare du Grenelle de l'Environnement, la Trame Verte et Bleue est un nouvel outil pour un aménagement durable du territoire.

Il s'agit d'une démarche qui vise à **maintenir et à reconstituer un vaste réseau de territoires reliés entre eux**, tant au plan national que local, pour permettre les échanges entre milieux naturels et entre les espèces animales et végétales qui y vivent. On parle de **continuités écologiques**.

Elle inclut deux composantes indissociables l'une de l'autre, le vert qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres (forêts, prairies etc.) et le bleu qui fait référence au réseau aquatique et humide (fleuves, rivières, étangs, marais etc.).

L'objectif est de contribuer à enrayer la perte de **biodiversité** en garantissant la libre circulation de la faune et de la flore, menacée aujourd'hui par la **fragmentation** croissante du territoire. Ajouté à ses fonctions écologiques, la Trame Verte et Bleue, assure des fonctions paysagères (qualité et diversité) et sociales (cadre de vie, support de modes de déplacement doux etc.).

Extrait du Vademecum de la Biodiversité – Réseau Essonnien de la Biodiversité - 2013

POLITIQUE DE GESTION DES ESPACES EXTERIEURS DE [NOM DE LA COLLECTIVITE]

[...]

La réalisation de la charte s'est faite collégialement par de nombreux partenaires dans le cadre du réseau Essonnien de la Biodiversité, piloté par la Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne :



Parmi la liste d'objectifs suivants, pour favoriser la biodiversité, vous vous engagez à :

LISTE DES OBJECTIFS A SUIVRE

ANNEXES

- | | | |
|--------------------------|--|--------|
| <input type="checkbox"/> | Tendre vers une suppression totale des produits phytosanitaires à l'horizon 2020
Il s'agit de s'engager dans une diminution progressive, voire un abandon total de l'utilisation des produits phytosanitaires, que ce soit sur les espaces verts ou la voirie. | A1 |
| <input type="checkbox"/> | Mettre en place une gestion différenciée
Il s'agit de ne plus pratiquer une gestion homogène sur l'ensemble des espaces verts mais au contraire, une gestion différente selon les usages pratiqués sur ces espaces : zones de fauche, prairie fleurie, massifs, gazons etc. | A2 |
| <input type="checkbox"/> | Limiter la consommation en eau potable
En agissant simplement et logiquement, la consommation en eau doit être réduite, voire nulle. De nombreuses pratiques sont liées à la mise en place de la gestion différenciée. | A3 |
| <input type="checkbox"/> | Récupérer les matériaux in situ
Il s'agit de limiter le transport de matériaux et de diminuer ainsi les émissions de gaz à effet de serre et la pollution. La quantité de déchets verts évacués en déchetterie est également réduite. | A4 |
| <input type="checkbox"/> | Favoriser la petite faune sauvage
Pour aller plus loin, mettre en place une gestion adaptée à la circulation de la faune ou encore des installations servant d'abris ou de lieu de reproduction. | A5 |
| <input type="checkbox"/> | Privilégier la flore sauvage et locale
Il s'agit de modifier la vision des espaces verts, de faire doucement évoluer la perception de la nature en ville en utilisant moins d'espèces horticoles au profit des espèces sauvages et locales. La lutte contre les espèces invasives constitue également une raison de suivre cet objectif. | A6 |
| <input type="checkbox"/> | Communiquer auprès des usagers
Une communication adéquate envers les usagers est indispensable pour une bonne compréhension de la démarche engagée et un respect des pratiques. | B et C |
| <input type="checkbox"/> | Impliquer les habitants dans la gestion des espaces extérieurs
Il s'agit d'impliquer directement les habitants en les faisant participer à des opérations particulières, ceci pour un meilleur respect des espaces extérieurs. | B et C |

L'annexe A correspond au cahier technique, une boîte à outils dans laquelle vous pourrez puiser des idées de mise en pratique des objectifs fixés.

Les annexes B (Communication) et C (Guide «Immeuble au vert - Sensibiliser à la biodiversité dans les espaces verts de Ma résidence») correspondent à des idées de communication auprès des usagers.

Vous pouvez vous engager progressivement à réaliser l'ensemble de ces objectifs, dans une démarche de progrès où l'expérimentation pourrait être un levier important. Au cours des échanges annuels avec [nom de la collectivité], des conseils et un accompagnement personnalisé vous seront proposés.

IMPORTANT : Nous vous invitons à réaliser un suivi de vos pratiques en renseignant les indicateurs proposés dans le cahier technique (Annexe A) dès le début de votre engagement.

Signature de [nom de la collectivité]

Signature du propriétaire